

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Procurations :	/
- Absents :	6
Ayant pris part au vote : 11	

Date de la convocation : 2 Novembre 2012

OBJET :

**Attribution Marché de travaux
FRO9VRD03 Urbanisation Boulevard de
la Méditerranée à FROUZINS**

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président expose au bureau :

Dans le cadre de la procédure l'appel d'offres ouvert, la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 24 octobre 2012 pour l'attribution du marché de travaux d'urbanisation Boulevard de la Méditerranée à FROUZINS, a porté son choix sur :

L'entreprise Jean LEFEBVRE pour une offre d'un montant de :

Tranche ferme : 242 626.06 € HT
Tranche conditionnelle : 175 859.21 € HT

Il est demandé au bureau :

- De retenir l'offre présentée par JEAN LEFEBVRE d'un montant de 242 626.06 € HT pour la tranche ferme et 175 859.21 € HT pour la tranche conditionnelle
- De prévoir les crédits nécessaires au financement de ces travaux

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché susvisé à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant total de 418 485.27 € HT
- De prévoir les crédits nécessaires au financement de ces travaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Procurations : /
- Absents : 6
Ayant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 2 Novembre 2012

OBJET :

Attribution Marché de TRAVAUX de
CONCEPTION REALISATION /EXTENSION ET
REHABILITATION DE LA STATION
D'EPURATION DES EAUX USEES
DE CUGNAUX

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président expose au bureau :

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres restreint de conception et réalisation soumis aux dispositions des articles 37 et 69 du Code des Marchés publics pour l'extension et la réhabilitation de la station d'épuration sise au Pôle environnement à Cugnaux pour une capacité portée à 71 000 équivalents habitants (capacité actuelle de 40 000 EH), il y a lieu de désigner l'attributaire du marché.

Le descriptif du marché comprend la prestation génie épuratoire, la prestation génie civil et la prestation d'études et d'ingénierie avec les prescriptions qui les composent.

A l'issue de l'avis du jury par la commission d'appel d'offres réunie le 12 novembre 2012, le choix a été porté sur la SOCIETE OTV pour une offre de la solution de base à un montant HT de 5 565 305 € (hors option non retenue).

Il est demandé au bureau de délibérer :

- sur l'attribution du marché de travaux à la société OTV pour un montant HT de 5 565 305 € HT
- d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération pour la part financière qui concerne le SIVOM DE LA SAUDRUNE
- d'émettre des réserves sur l'acceptation par la CUGT du plan de financement de la participation financière qui lui incombe.
- De solliciter l'aide financière de la communauté Européenne

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de conception et réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation de la station d'épuration de Cugnaux à la SOCIETE OTV pour un montant de 5 565 305 € HT
- de prévoir les crédits nécessaires au financement de cette opération pour la part du SIVOM SAUDRUNE
- d'émettre des réserves sur l'attribution de ce marché et de la réalisation de ces travaux sous condition d'acceptation du plan de financement de la CUGT partenaire financier
- de solliciter l'aide financière de la Communauté Européenne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N° 126/2012

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17
 - Présents : 11
 - Procurations : /
 - Absents : 6
 Ayant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 2 Novembre 2012

OBJET :

Approbation convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne / Reversement des redevances « pollution de l'eau » et pour modernisation des réseaux de collecte »

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président présente au bureau le projet de convention établi par l'Agence de l'eau Adour Garonne mettant en place les modalités de reversement à l'Agence des montants perçus au titre des redevances pour « pollution de l'eau » et pour « modernisation des réseaux de collecte ».

Elle a pour objet de définir les modalités et le calendrier des reversements sous la forme d'acomptes des redevances encaissées auprès des abonnés. L'échéancier est composé de 10 mensualités égales dont les règlements s'échelonneront de mars à décembre de l'année N.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré le bureau décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention à passer avec l'Agence de l'eau Adour Garonne relative au reversement des montants perçus au titre des redevances pour « pollution de l'eau » et pour « modernisation des réseaux de collecte » dans les conditions définies
- d'autoriser son Président à signer la convention et prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision
- de prévoir les crédits budgétaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
 De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
 ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Procurations :	/
- Absents :	6
Ayant pris part au vote : 11	

Date de la convocation : 2 Novembre 2012

OBJET :

Approbation convention de servitude de passage sur les communes de Muret et Lamasquère /Travaux de raccordement STEP de Saint Clar de Rivière

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre des travaux de raccordement des communes de Lamasquère et Labastidette à la station d'épuration des eaux usées de SAINT CLAR DE RIVIERE, une canalisation de refoulement des eaux usées doit être mise en place, et notamment traverse les parcelles cadastrées :

Sur la commune de Lamasquère : Section A N° 342 propriété de M. BERET
Section A N° 361 propriété indivise de M. SARRI et de Mme LAMARQUE

Sur la commune de Muret : Section A N° 551 propriété indivise de M. SARRI et de Mme LAMARQUE

Il y a lieu d'établir des conventions de servitude de passage de canalisation avec les propriétaires susnommés et d'autoriser son Président à signer ces documents.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré le bureau décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer lesdites conventions
- de prévoir les crédits budgétaires y afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N° 128/2012

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17
 - Présents : 11
 - Procurations : /
 - Absents : 6
 Ayant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 2 Novembre 2012

OBJET :

Approbation AVENANT N°1 au bail locatif
conclu au profit de l'Etat - BRIGADE DES
DOUANES DE FROUZINS

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président présente au bureau l'avenant N°1 au bail locatif de la brigade des douanes de Frouzins qui prolonge le terme d'échéance du bail arrivé à terme le 30 septembre 2012 et qui produira donc ses effets jusqu'au 31 décembre 2012 sur la même base de loyer annuel.

Il est proposé au bureau d'approuver l'avenant au bail N°1 et les conditions qui le composent.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Président et d'approuver l'avenant N°1 dans les conditions énoncées
- d'autoriser son président à signer l'avenant n°1 et de veiller à sa bonne exécution.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N° 129/2012

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Procurations :	/
- Absents :	6
Ayant pris part au vote : 11	

Date de la convocation : 2 Novembre 2012

OBJET :

Approbation AVENANT N°2 au bail locatif conclu au profit de l'Etat - BRIGADE DES DOUANES DE FROUZINS

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président présente au bureau l'avenant N°2 au bail locatif de la brigade des douanes de Frouzins qui prévoit la reconduction de ce dernier pour une période de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le loyer annuel est fixé à 21 530 € pour 2013, 25 760 € pour 2014 et à compter du 1er janvier 2015 : 30 000 €.

Il est proposé au bureau d'approuver l'avenant au bail N°2 et les conditions qui le composent.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Président et d'approuver l'avenant N°2 dans les conditions énoncées
- d'autoriser son président à signer l'avenant n°2 et de veiller à sa bonne exécution.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Procurations :	/
- Absents :	6
Ayant pris part au vote : 11	

Date de la convocation : 2 Novembre 2012

OBJET :

Approbation inscription et financement du programme assainissement 2012 - Demande de subvention auprès du CG31 en capital et annuités

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par décision notifiée par la DADRE, notre Etablissement a été inscrit au titre du programme départemental 2012 assainissement des eaux usées pour les travaux suivants :

- **Commune de LABASTIDETTE :**

Création de réseau et d'un poste de refoulement entre la STEP Labastidette et PR général poste de refoulement - 4155 ml en 150 mm en refoulement - 2ème tranche financière pour un montant de travaux retenus de 446 688 € HT

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant en € HT
Travaux assainissement	1 060 574.45	Subv. CG 1 ^{er} Tranche	33 840.00
		Subv. CG 2 ^{er} Tranche	134 006.40
		Subv. Agence de l'eau	334 458.00
		Avance remb Agence de l'eau	33 400.00
Honoraires aléas	106 057.44	Emprunt ou autofinancement	630 927.49
Montant H.T.	1 166 631.89	Montant H.T.	1 166 631.89

- **Commune de LAMASQUERE :**

Création de réseau vers la STEP de Saint Clar de rivière - 1214 ml en 150 mm en refoulement - 1^{ère} Tranche financière pour un montant de travaux retenus de 168 500 € HT .

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant en € HT
Travaux assainissement	324 541.10	Subvention Conseil Général Agence de l'eau	50 550.00 133 500.00
Honoraires aléas	32 454.11	Emprunt ou autofinancement	172 945.21
Montant H.T.	356 995.21	Montant H.T.	356 995.21

- **Commune de SAINT CLAR DE RIVIERE :**

Extension de la Station d'Épuration - Saint Clar de Rivière de type boues activées d'une capacité de 6000 EQH - 1ère Tranche financière pour un montant de travaux retenus de 697 396 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant en € HT
Travaux assainissement	1 450 000.00	Subvention CG 1ere Tranche Subvention CG 2ème Tranche Subv. Agence de l'eau Avance remb Agence de l'eau	209 218.80 117 031.20 508 553.00 52 712.00
Honoraires aléas	145 000.00	Emprunt ou autofinancement	707 485.00
Montant H.T.	1 595 000.00	Montant H.T.	1 595 000.00

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme Assainissement 2012 ainsi que son plan de financement
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux
- De solliciter l'aide financière du Département sous forme d'une subvention en capital et en annuités

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N° 131/2012

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17
 - Présents : 11
 - Procurations : /
 - Absents : 6
 Ayant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 2 Novembre 2012

OBJET :

FACTURATION EAU POTABLE
 Admission en non-valeurs / Budget Annexe
 EAU

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président informe le bureau que sur la demande par courrier de la Direction Générale des Finances publiques de Muret, il est proposé l'admission en non valeur des dettes restant dues au nom de la société AUGROS PACKAGING METAL et de la SCP OUIZILLE DE KEATING, abonnées du Syndicat des eaux de Portet/Roques, aujourd'hui intégré au SIVOM DE LA SAUDRUNE .

Les montant dus sont les suivants :

AUGROS PACKAGING METAL : 21 694.48 €
SCP OUIZILLE DE KEATING : 17 321.48 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

-d'accepter l'admission en non valeurs des montants précités dans les conditions précisées par la Direction générale des finances publiques.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
 De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
 ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Procurations :	/
- Absents :	6
Ayant pris part au vote :11	

Date de la convocation : 2 Novembre 2012

**OBJET : CONVENTION D'AUTORISATION EMPRISE
ROUTE DEPARTEMENTALE avec le CG31 -DEMANDE
DE SUBVENTION
FR11VRD04 - FROUZINS - Avenue du Gers - RD68
Réalisation d'un cheminement piétonnier**

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président expose aux Membres du bureau syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'urbanisation.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

FR11VRD04 - FROUZINS - Avenue du Gers - RD68 - Réalisation d'un cheminement piétonnier

Montant H.T :	40 000,00 €
T.V.A :	7 840,00€
Montant T.T.C:	47 840,00€

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département

- d'Habiller son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Procurations :	/
- Absents :	6
Ayant pris part au vote : 11	

 Date de la convocation : 2 Novembre 2012

OBJET :

Engagement avec l'Agence de l'eau Adour Garonne/ Financement réalisation Etude des bassins versants de la Saudrune en partenariat avec des Communes extérieures

L'an deux mil douze et le douze novembre à dix huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Claude TURAGLIO

ETAIENT EXCUSES : Marie Christine MORINEAU - Jean Claude BOURG - Thierry SUAUD - Christian CHATONNAY - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président expose au bureau :

L'Agence de l'Eau Adour Garonne entre dans son 10^{ème} Programme 2013-2018 au 01/01/2013. Le taux de subvention du service de gestion et d'entretien des cours d'eau sera modifié à compter de cette date.

Il sera soumis en effet à la réalisation d'une étude globale de diagnostic du Bassin Versant de la Saudrune :

30% de subvention sans étude

60% de subvention avec étude

Cette étude concernerait les communes adhérentes au SIVOM mais également les communes de Muret, Toulouse, vieille Toulouse et le Lherm, soit la totalité du linéaire des cours d'eau que sont la Saudrune (19 km) et le Roussimort (15,8 km) ainsi que le bassin versant (61,07 km²).

La finalité de l'étude devrait permettre :

- De comprendre le fonctionnement du bassin versant de la Saudrune.
- De donner aux élus les moyens de choisir leur politique de gestion au regard des enjeux présents sur le bassin versant.
- De construire un plan de gestion à l'échelle du bassin versant de la Saudrune avec les outils techniques, réglementaires, statutaires et financiers qui s'y rattachent.

Il est donc proposé aux membres du bureau de valider d'une part l'engagement d'effectuer l'étude du bassin versant de la Saudrune en 2013, sous réserve d'un partenariat avec les communes non adhérentes pour lequel une convention entre le maître d'ouvrage désigné par le SIVOM SAUDRUNE et les communes non adhérentes associées sera établie conjointement.

Et d'autre part d'émettre un choix sur la clé de répartition parmi les propositions suggérées par nos techniciens. (voir tableau de présentation annexé)

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- De s'engager à réaliser l'étude globale de diagnostic du bassin versant de la Saudrune eu égard aux enjeux environnementaux
- D'autoriser son Président à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les communes non adhérentes au SIVOM et portant un intérêt à la démarche engagée par le SIVOM SAUDRUNE
- De définir la clé de répartition jugée la mieux adaptée soit un financement représentant 1/3 linéaire - pour 2/3 bassin versant conformément au tableau de calcul annexé
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires au financement de l'étude
- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne y afférent

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 16 novembre 2012
De la Publication le : 16 novembre 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND